

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 6

N° 552

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2353)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 552

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 6

ÉTAT B

Mission « Économie »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Développement des entreprises et du tourisme <i>Dont titre 2</i>	+3 500	0	+3 500	0
Statistiques et études économiques <i>Dont titre 2</i>	0	0	0	0
Stratégie économique et fiscale <i>Dont titre 2</i>	0	0	0	0
Projets industriels	0	0	0	0
Innovation	0	0	0	0
Économie numérique	0	0	0	0
TOTAUX	+3 500	0	+3 500	0
SOLDE	+3 500		+3 500	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Réimputation de crédits.